

AVIS DU CESER

SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

NOVEMBRE 2024



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

ADOPTION

AVIS DU CESER

SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

**Avis adopté à l'unanimité des
membres présents ou représentés.**

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER Réunion, le mercredi 06 novembre 2024.



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

« Dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

cf. article L4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) - modifié par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107.

LE PARCOURS BUDGETAIRE REGIONAL

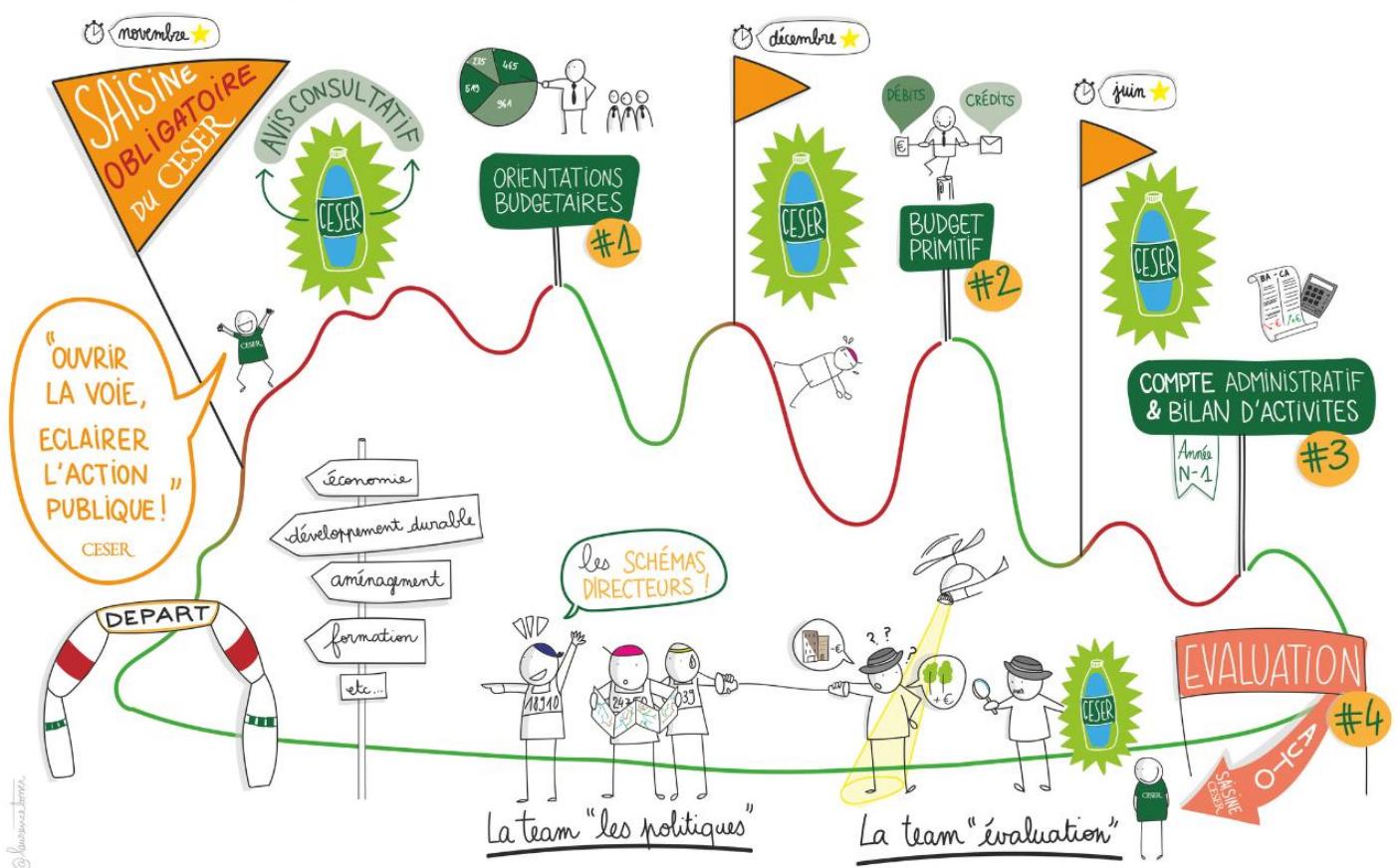


Figure 1. Le parcours budgétaire régional

Table des matières

Mot du Président	6
Synthèse.....	8
PREMIERE PARTIE	10
AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL REGIONAL	10
Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV)	11
INTRODUCTION.....	11
OBSERVATIONS.....	11
PRECONISATIONS	14
Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC)	16
INTRODUCTION.....	16
OBSERVATIONS.....	16
PRÉCONISATIONS	18
DEUXIEME PARTIE :	21
AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU CONSEIL REGIONAL	21
Axe 1. Le développement humain et se	22
INTRODUCTION DE L'AVIS DES COMMISSIONS QCS ET FER	23
OBSERVATIONS DES COMMISSIONS.....	23
Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER).....	24
OBSERVATIONS.....	24
PRECONISATIONS	25
Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS)	26
OBSERVATIONS.....	26
PRÉCONISATIONS	28
Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)	32
INTRODUCTION.....	32
OBSERVATIONS.....	32
PRÉCONISATIONS	34
Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional »	38
INTRODUCTION.....	38
OBSERVATIONS.....	38
PRÉCONISATIONS	41



Un Kairos pour Construire l'Avenir de La Réunion

Dans **cet environnement institutionnel troublé**, où règne l'incertitude avec la dissolution de l'Assemblée nationale et les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, l'Europe, la France et ses Outre-mer sont confrontés à des défis d'une ampleur exceptionnelle. La Réunion, en particulier, subit les contrecoups de cette crise mondiale : flambée des prix de l'énergie, inflation et la faiblesse des investissements publics/privés, pèsent aujourd'hui lourdement sur l'économie locale et sur la vie quotidienne des Réunionnais.

Dans ce contexte, la Loi de Finances 2025 s'inscrit dans une logique de rigueur, visant 60 milliards d'euros d'économies. Pour La Réunion, cela signifie que les collectivités locales verront leurs capacités d'intervention limitées alors que les besoins du territoire, eux, continuent de croître. La réponse à ce contexte contraint exigera de plus en plus **arbitrage et priorisation**.

Arbitrage : L'Impératif de Décider et Prioriser

Comme le soulignait la Présidente du Conseil régional, Huguette Bello, dans les orientations budgétaires de 2023 en parlant de crise et comme nous l'avions formulé en évoquant un moment de "krisis", ce mot grec qui allie jugement et décision ; la Région doit aujourd'hui opérer **des choix rigoureux** pour concentrer ses efforts sur **des priorités stratégiques**. Dans cette dynamique, nous sommes appelés à saisir *l'opportunité du Kairos*, ce moment propice où des décisions bien pensées peuvent avoir un impact durable.

Résilience : Une Société de Grands Projets pour des Infrastructures d'Avenir

Dans cette logique de priorisation et de résilience, le CESER propose l'élargissement aux Outre-mer de la Société de Grands Projets (SGP), laquelle finance les projets de mobilité régionaux en Hexagone. Cette structure permettrait de canaliser les financements vers des infrastructures critiques, notamment pour refinancer la Nouvelle Route du Littoral (NRL) et lancer de nouveaux projets de mobilité durable. En intégrant la SGP au prochain **Contrat de Convergence et de Transformation** (CCT), véritable levier de financement, La Réunion pourrait se donner les moyens véritables **d'un développement à 30 ans**. Ce temps long et cette visibilité sont les clefs pour transformer La Réunion. De même, **les fonds européens horizontaux** devront aussi jouer un rôle plus important pour soutenir l'innovation sociale et le développement des TPE-PME, participant ainsi au dynamisme socio-économique de notre île.

Acceptabilité Citoyenne : Agir POUR, PAR et AVEC les Réunionnais

Pour que ces choix stratégiques gagnent en légitimité, *l'implication citoyenne est indispensable*. Le CESER réaffirme que les politiques publiques doivent être conçues POUR, PAR et AVEC les citoyens. Cette approche renforce **la légitimité de l'action publique** et l'ancrage dans la société civile réunionnaise. **Informer, consulter, intégrer** les citoyens dans les décisions qui façonnent leur avenir est une démarche qui non seulement enrichit les politiques, mais assure également **leur acceptabilité sociale et leur efficacité**.

Responsabilité Territoriale : Adapter les Politiques aux Spécificités de La Réunion

La Réunion, par ses spécificités ultramarines, confortées par l'article 349 TFU de l'Europe, appelle à une différenciation des politiques publiques. Le CESER a toujours défendu cette approche, et l'a rappelé dans son avis sur le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) ainsi que dans le rapport sénatorial de février 2023, piloté par les sénateurs Stéphane Artano et Micheline Jacques. Notre avis souligne l'urgence d'adapter les politiques publiques aux réalités ultramarines, une différenciation que permet *l'article L4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*, en autorisant les Régions à intervenir dans des domaines complémentaires de l'État, des communes et des départements. Pour La Réunion, cela signifie ouvrir la voie à des solutions sur mesure, en adéquation avec ses besoins et ses ambitions. Il est grand temps d'utiliser cette possibilité offerte.

Redevabilité de l'Action Publique : Transparence et Évaluation

Jamais les exigences de transparence n'ont été aussi fortes. L'action publique doit être transparente, mesurable et réévaluée régulièrement. Le CESER prône ainsi une approche structurée en trois temps pour évaluer les politiques publiques :

1. **Planification stratégique (10 à 20 ans)** — avec des indicateurs d'impact qui orientent les choix à long terme.
2. **Pilotage stratégique (5 à 10 ans)** — avec des indicateurs de suivi pour ajuster les politiques en fonction des évolutions.
3. **Pilotage opérationnel (1 à 5 ans)** — avec des indicateurs de réalisation pour garantir l'exécution des projets.

Ces niveaux d'évaluation permettraient une lecture continue et claire de l'action publique, renforçant ainsi la redevabilité de l'action publique vis-à-vis des citoyens réunionnais.

Une Ambition Partagée pour l'Égalité Territoriale et le Rayonnement de La Réunion

Enfin, le contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2021-2027, qui est en cours de signature à La Réunion, contrairement aux territoires de l'Hexagone déjà engagés depuis 2023 et pourtant socioéconomiquement plus avancés ; devra incarner une ambition partagée entre l'État, la Région, le Département et les EPCI. Il s'agit de faire de La Réunion un territoire de prospérité partagée et un pôle de projection de la France dans l'océan Indien.

Par ce partenariat stratégique, La Réunion a l'occasion de devenir une vitrine de développement durable et de résilience dans l'Indopacifique, affirmant le rayonnement de la France dans notre région indiaocéanique.

Dans ce monde en constante mutation, traversé par les incertitudes institutionnelles et géopolitiques, c'est le juste moment, le Kairos, de transformer l'adversité en opportunité. La Réunion se tient depuis quelques années à un carrefour décisif, prête à engager un avenir de résilience, de croissance et de rayonnement régional. En mobilisant l'État, la Région, toutes les collectivités réunionnaises et l'ensemble de la société civile autour de cette vision commune, 2025 pourrait bien être l'année de la concrétisation de cette ambition, pour une Réunion plus forte, plus inclusive, plus formée, plus ouverte, plus décarbonée et rayonnante au cœur de l'océan Indien et au-delà.

C'est maintenant que cela se joue. C'est le juste moment !



Le Président,

Dominique VIENNE

Synthèse

Par courrier en date du 18 octobre 2024, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Orientations budgétaires au titre de l'année 2025 (OB 2025).
- Budget 2024 – projet de budget supplémentaire / décision modificative n°3.
- Rapport égalité femmes – hommes 2023.
- Rapport développement durable 2023.

Ces derniers seront soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional jeudi 7 novembre 2024.

En préambule, le CESER tient à remercier les directions du Conseil régional pour leur disponibilité et qualité des échanges lors des auditions. A l'instar de la saisine du compte administratif 2023, les formations de travail expriment également leur satisfaction envers le Conseil régional pour l'envoi des documents budgétaires, dans un délai raisonnable de trois semaines garantissant un traitement plus aisné des documents. Cela conforte le temps pédagogique des auditions sur les différentes politiques régionales, le temps nécessaire pour la rédaction et le temps privilégié du débat et de l'évaluation avec les différentes instances du conseil consultatif.

De plus, sur des documents aussi stratégiques pour la collectivité régionale, les membres de la société civile organisée réitèrent leur volonté de rencontrer les élus référents concernés pour poser un véritable dialogue et échanger sur les interventions engageant le territoire, le monde socioéconomique et les citoyens réunionnais sur plusieurs années.

En effet, lors de la présentation des orientations budgétaires, la présence des élus vise à permettre un échange avec les membres sur la prospective à long terme des choix de la collectivité, en particulier la définition du pilotage et de la planification stratégique du plan de la mandature 2021-2028. Ceci renforcera davantage les conditions pour faire émerger les espaces de gouvernance, affirmer l'évaluation et favoriser la participation citoyenne.

Le délai raisonnable pour la transmission des documents budgétaires et la réciprocité des échanges entre l'instance consultative et les élus lors des auditions, permettraient au CESER, d'une part, de soumettre des avis plus constructifs et qualitatifs pour éclairer les orientations de l'exécutif régional et d'autre part, garantiraient ainsi une réelle expression de la démocratie représentative.

Les orientations budgétaires 2025 précisent dans quel contexte international, national et local, se construira le prochain budget primitif 2025 (BP) avec les prévisions nécessaires à la poursuite du plan de la mandature 2021-2028.

La collectivité intègre dans ses contraintes budgétaires et financières, la poursuite du grand projet de la NRL avec la construction du second viaduc et les contentieux potentiellement très impactant sur les futurs budgets.

Aussi, au vu de la réforme à venir sur l'octroi de mer et le devenir incertain de la taxe spéciale sur la consommation des carburants du fait de l'électrification du parc automobile, les recettes fiscales de la collectivité seront amenées à diminuer. La future Loi de Finances pour 2025 impactera les ressources de la collectivité et imposera de nouvelles tensions dans la déclinaison du plan de la mandature.

Les programmes opérationnels européens (POE) 2014-2020 sont en phase de clôture avec les dernières certifications de dépenses et l'accélération des programmations des nouveaux programmes 2021-2027 se confirment, garantissant l'évitement d'un dégagement d'office. Les projets de coopération s'intègrent dans une refonte de la stratégie régionale avec la mise en place d'une nouvelle feuille de route plus ambitieuse pour le bassin indopacifique.

La déclinaison opérationnelle des enjeux de la transition écologique et face au défi majeur du dérèglement climatique, la collectivité présentera dès le compte administratif 2024, une annexe « verte » qui viendra préciser l'action régionale pour aller dans le sens de la protection de la biodiversité et tendre vers la décarbonation.

La collectivité poursuivra la révision des différents documents stratégiques. D'ailleurs, les documents stratégiques révisés (Schéma d'Aménagement Régional – SAR ; Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII ; Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles – CPRDFOP ; Schéma Régional de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation - SRESRI, etc.) devront intégrer les enjeux de la transition écologique à travers leurs objectifs.

Le développement humain, axe prioritaire de la mandature, poursuit fortement son action pour une politique éducative plus performante, juste et inclusive. Les interventions fortes pour une restauration scolaire pour tous les élèves (repas à 1 €), les aides pour les jeunes filles (équipements menstruels), la poursuite du dispositif Ekipaou pour les lycéens professionnels, le numerisak et le numériklas pour les lycéens et pour les étudiants, la continuité du dispositif de ressourcement... A côté de ces actions pour lutter contre le décrochage scolaire, la collectivité choisit une politique d'investissement volontariste avec la création de trois lycées dont un dit « adapté ». La contractualisation du PRIC avec l'Etat développera davantage l'offre de formations des jeunes. Les OB 2025 traduisent la volonté de lutter contre les inégalités hommes et femmes, avec la création de nouvelles maisons des femmes et le développement du bouton d'alerte « mon shérif ». La culture et le sport sont aussi privilégiés et la modernisation des musées est programmée dès le futur budget primitif.

Le développement économique est dans une démarche volontariste pour aider le tissu des entreprises locales, en particulier des toutes petites entreprises. Un dispositif d'accompagnement collectif est proposé pour aider ces dernières. Aussi, face aux aléas climatiques, une ligne d'intervention exceptionnelle sera prévue dans le prochain BP 2025. La nouvelle économie poursuit l'avancée des signatures des contrats de filières. Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables - SPASER devrait être opérationnel en 2025.

Pour son dernier axe, le développement durable, la collectivité poursuit son ambition pour lutter contre le changement climatique. Sa programmation pluriannuelle de l'énergie sera révisée. Elle met en place un plan de mobilité durable. Elle valorisera les mobilités douces comme la mise en place de nouvelles voies vélo régionales. Elle poursuit ses dispositifs d'intervention pour tendre vers la souveraineté énergétique. Le logement est également un enjeu sensible. Une révision du FRAFU sera engagée.

Comme dans les OB 2024, les orientations budgétaires 2025 marquent la continuité de la stratégie financière posée par la mandature, qui est de respecter les ratios de prudence, soit un taux d'épargne autour de 25 % et une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 9 ans.

Aussi, pour garantir l'acceptabilité et la redevabilité des citoyens face à l'action publique, l'évaluation des politiques publiques régionales sera plus efficiente en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme.



PREMIERE PARTIE

AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL REGIONAL

Avis de la commission « Finances et Evaluation de l'action publique (FEV)

INTRODUCTION

La commission « Finances et Evaluation de l'action publique » (FEV) souligne que ce projet d'OB 2025 s'inscrit en cohérence avec le plan de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale. Elle remercie les services administratifs de la collectivité régionale pour leurs disponibilités lors des auditions.

Les orientations budgétaires, sont présentées suivant les trois axes de la mandature :

1. Le développement humain et solidaire,
2. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation,
3. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

OBSERVATIONS

1. Le contexte économique et financier

La commission prend note de la conjoncture économique nationale avec : une croissance inférieure aux prévisions initiales de 1,1 % en 2025 (contre 1,4% prévu), une l'inflation qui se normalise autour des 1,8 % en 2025, accompagnés, de l'ouverture de la procédure de déficit excessif ouverte par la Commission européenne le 26 juillet 2024, contre la France, obligeant cette dernière à réduire le déficit pour respecter le Pacte de stabilité et de croissance.

Elle prend note également de la trajectoire des finances publiques nationales, traduisant essentiellement un déficit public qui atteindrait 6,1 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2024, selon le Projet de Loi de Finances Publiques (PLFP) 2025 présenté le 10 octobre 2024. Lequel demande un effort de redressement pour ramener ce déficit dès 2025 à 5%, avec notamment dans sa version initiale une volonté de réaliser 60 Md € d'économie, dont les deux tiers seraient supportés par l'Etat et les collectivités. Ce contexte implique une contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

La commission constate ainsi que **la collectivité pourrait être impactée essentiellement par :**

- **Le gel des fractions de TVA à 0,8 %** : à hauteur de 5 M € pour la Région Réunion.
- **La réduction du FCTVA de 16,4 % à 14,8 %** : à hauteur de 4,7 M € pour la Région Réunion sur une base de 300 M €.
- **La hausse des cotisations de la CNRACL de 4 points** : à hauteur de 2 M € pour la Région Réunion.

2. L'évolution de la trajectoire financière régionale

La commission observe que la trajectoire financière régionale s'inscrit dans un contexte contraint. En effet, face à des recettes fiscales moins dynamiques, une augmentation des charges de fonctionnement, la collectivité entend « pérenniser les équilibres budgétaires et financiers » avec un double objectif : rester en dessous du seuil d'alerte de la dette et optimiser les capacités financières de la Région pour investir davantage.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	Pré CA 2024	BP 2025 Prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	590,1	615,9	536,3	558,9	628	626,6	644,5	639	661
Dépenses réelles de fonctionnement	447,3	449	410,1	399,9	397,3	441,3	483,8	490,3	488
Epargne de gestion *	142	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	182,3	172	173
Intérêts dette	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,6	30,2	31,3	27
Epargne brute *	121,3	138	105,3	136	219,4	180,8	152	140,7	146
Remboursement dette	37,4	40	59	64,3	65,1	66,3	78,2	75,8	67
Epargne nette *	83,9	97,9	46,3	71,7	154,3	114,5	73,9	64,9	79
Dépenses d'équipement	534,3	397,5	296,4	316,5	291,1	352,3	437,3	341,3	451
Recettes propres d'investissement	229,7	218,4	194,2	98	156,9	213,8	295,4	273,5	111
Recours à l'emprunt	198,5	80	70,9	140	10	0	89,5	0	261
Endettement	1 190	1 230	1 241	1 317	1 262	1 196	1 207	1 120	1 314
Capacité de désendettement (dette/EB)	9,8	8,9	11,8	9,7	5,8	6,6	7,9	8	9
Taux d'Epargne Brute (EB/RRF)	20,60%	22,40%	19,60%	24,30%	34,90%	28,80%	23,58%	22,10%	22,10%

* hors provisions

Figure 1- OB 2025 - Le cadre budgétaire

Ainsi, le projet de rapport sur les orientations budgétaires (OB) 2025 se caractérise par les grands agrégats suivants :

- **Une épargne brute** qui se stabilise à 146 M € au BP 2025 prévisionnel, mais qui n'atteint pas le niveau exceptionnel de 2022 (219,4 M €). Ce niveau d'épargne permet toutefois à la collectivité d'être proche d'un taux d'épargne brute de 25%.
- **La capacité de désendettement** se maintient au seuil des 9 années. La commission note néanmoins que les ratios présentés ne tiennent pas compte des provisions.
- **Un endettement** : faisant repartir l'encours de la dette à la hausse à hauteur de 1314 M €, due à un recours à l'emprunt à hauteur de 261 M €, mais contenu.

La commission prend note de la stratégie de désendettement de la collectivité, avec une prévision d'extinction de la dette à horizon 2060. En parallèle, la commission s'interroge sur la faisabilité d'externaliser la dette et de rechercher de nouveaux outils pour le financement des grands projets.

3. Sur les missions transversales

Sur les finances, la commission suit avec attention la démarche de budgétisation verte engagée par la collectivité, outil de pilotage et d'arbitrage en faveur de la transition climatique. Elle dénote la volonté de poursuivre l'amélioration de la performance de la chaîne comptable, la réduction du délai global de paiement et la fiabilisation des comptes. Elle relève toutefois l'absence de certification des comptes, et la nécessité de poursuivre la mise à jour de l'inventaire comptable.

En outre, elle prend acte de la présentation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et de Fonctionnement (PPI/PPF) qui sera actualisée à l'aune de la Loi de Finances Initiale (LFI), avec une programmation de dépenses en fonctionnement de 3,8 Md € sur la période 2023-2030, consacrée en grande partie aux politiques éducatives dans les lycées et à l'offre de formation professionnelle. Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèveraient à 4 Md € sur cette période, assurant ainsi un ratio dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement favorable, avec la majeure partie consacrée aux transports, en lien avec l'achèvement de la NRL.

Sur les ressources humaines, la commission prend acte de la volonté de la collectivité d'améliorer sa politique de gestion des compétences pour fidéliser les talents ; de l'anticipation des départs à la retraite ; du développement des nouvelles formes de travail, avec de nouvelles technologies et de la poursuite du télétravail sous conditions. Elle note également le renforcement des actions en faveur des conditions et de la qualité de vie au travail. Elle souligne une projection d'évolution de la masse salariale en 2025 à la hausse, dans un cadre budgétaire contraint. Il serait opportun d'identifier dans quelle stratégie et quel cadre cette projection s'insérera.

Sur les affaires juridiques et la commande publique, la commission constate la poursuite des efforts autour de 4 axes :

- Garantir la légalité des actions et assurer la défense des intérêts de la Région dans un contexte où les enjeux et les normes se complexifient, avec un taux de traitement des contentieux et recours de 100%. En outre, elle souligne la démarche d'augmenter le traitement interne des contentieux lorsque cela est possible, générant des économies.
- Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région : en réalisant une démarche de cartographie des risques, de prévention et gestion des conflits et de mesures et formations en matière de maîtrise des risques.
- Développer une politique d'achat performante et durable : en soutenant un développement économique responsable et durable, en améliorant le processus d'achat, en programmant les achats transversaux, et en garantissant la sécurité juridique.

Sur les systèmes d'informations et organisation, la commission constate la volonté de poursuivre une amélioration de la performance de l'action publique qui passe par :

- Une modernisation de l'action publique : passant essentiellement par l'élaboration d'un schéma directeur stratégique des systèmes d'information, et la dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d'aides et de subventions (outils de pilotage : ressources humaines, marchés, financiers, aides et subventions).
- Une évolution des infrastructures techniques : au travers de la refonte du cœur de réseau et des sites distants visant à apporter une sécurité et un niveau de service adapté aux utilisateurs.
- Une amélioration de la qualité de service : avec une meilleure assistance et un plus grand accompagnement des agents.

PRECONISATIONS

Sur l'évolution de la trajectoire financière régionale

Préconisation 1 : Préserver l'investissement au profit du territoire

Face aux incertitudes économiques et charges pesant sur la collectivité régionale limitant les capacités d'actions, la commission encourage la collectivité régionale à ce que toutes les mesures nécessaires soient mise en œuvre, afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La commission préconise en outre de développer une ingénierie au service du territoire favorisant l'identification de nouvelles recettes, leur mobilisation et réinvestissement au profit du territoire.

A l'instar de la position du CESE sur la prochaine PLF concernant les baisses du programme 123 relevant de la Mission « Outre-mer », la commission s'inquiète de la diminution des crédits de près (-) 45 M €. Dans cette optique, il est important que la collectivité ainsi que l'ensemble des parties prenantes locales se saisissent de cette problématique, pour maintenir une capacité d'investissement pour les collectivités d'outre-mer.

Préconisation 2 : Créer un véhicule de portage pour les grands investissements

Dans un objectif de préserver les capacités d'investissements de la collectivité régionale, la commission préconise pour les futurs projets d'investissements structurants pour le territoire, de créer une structure innovante dédiée au portage de ces investissements, afin de ne pas obérer les marges de manœuvre de la collectivité régionale.

La Société du Grand Paris a été transformée en Société des Grands Projets (SGP), afin que les missions puissent financer des projets de transports express métropolitains.

Ainsi, cette société pourrait ouvrir son champ d'actions aux outre-mer, pour supporter le refinancement de la dette grands projets comme la NRL relevant de dépenses de Convergence (tranche livrée et second viaduc à terminer) et porter le financement de futurs grands travaux d'investissements de mobilités douces (exemple : tram ...).

A cette fin, la commission préconise d'engager une étude technico-financière et juridique pour identifier la faisabilité de ce portage par la SGP. Ce scénario proposé permettrait de garantir de nouvelles marges de manœuvre en faveur de la collectivité, par un endettement externalisé. Pour cela et dans le cadre de la signature du futur contrat de convergence (CCT), la commission propose que le volet mobilité du contrat, dont dispose tous les CPER hexagonaux, puisse être par équité territoriale matérialisé par cette contractualisation avec la SGP.

Sur les missions transversales

Préconisation 3 : Améliorer le pilotage budgétaire au travers d'un budget vert

La commission suit avec attention la démarche de création d'un budget vert, et préconise à cette fin de définir des indicateurs objectifs et connus facilitant la classification de la dépense et l'arbitrage politique qui en découle. Elle propose en outre dans une démarche d'améliorer la transparence, l'acceptabilité des politiques publiques et l'efficience d'associer les parties prenantes et le bénéficiaire ultime dans la définition des contours de l'impact d'une dépense.

Préconisation 4 : Créer un budget de convergence pour améliorer l'identification de nos difficultés structurelles et des dépenses supplémentaires liées

Dans un contexte de réduction des recettes, d'injonction à la qualité de la dépense et de maintien ou d'augmentation des disparités au sein de la population.

La commission réitère sa préconisation de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget de socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité.

A ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

Préconisation 5 : Développer l'évaluation des politiques publiques

La commission relève la présence d'indicateurs de résultat dans les orientations présentées par axe. La commission renouvelle ses précédentes préconisations de préciser des indicateurs de suivi et d'impact en lien avec les politiques menées et les objectifs souhaités.

Elle préconise à cet effet de développer des standards méthodologiques communs à l'ensemble de la collectivité et d'identifier ces indicateurs, pour favoriser une acculturation aux méthodes évaluatives au service d'une modernisation de l'action publique, d'une meilleure efficience, soutenabilité et redevabilité des politiques publiques menées.

Elle encourage en outre à réaliser des évaluations socio-économiques (ESE) en amont des projets d'investissement afin de maximiser les retombées au profit du territoire et d'améliorer la gouvernance politique en facilitant les arbitrages.

Préconisation 6 : Instaurer un logiciel de suivi, de pilotage, d'évaluation des politiques publiques et de gestion des satellites

En cohérence, avec la démarche de modernisation de l'action publique et d'instauration de logiciel de pilotage, entreprise par la collectivité, la commission réitère sa préconisation du rapport d'activité et compte administratif 2023.

En vue d'améliorer la lisibilité, la coordination, l'efficience de l'action publique régionale, incluant l'intervention des satellites de la région, la commission préconise de mettre en place au sein de la collectivité un logiciel de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées. Ce dernier permettrait d'une part de piloter les interventions entre les directions et élus référents en lien avec les filières stratégiques par territoire ; d'autre part, il permettrait d'évaluer, le suivi, les résultats et impacts des politiques menées sur le territoire, au travers d'indicateurs propres à chaque politique tel que l'évolution du taux d'emploi, le taux de couverture des aides, l'évolution des entreprises soutenues (etc.). Ceci, afin de maximiser les retombées socio-économiques au profit du territoire.

Avis de la commission « Territoires, Europe et Coopération » (TEC)

INTRODUCTION

La commission « Territoires, Europe et Coopération » remercie les directions du Conseil régional pour la qualité pédagogique de leurs présentations et pour la mise en perspective des objectifs budgétaires 2025 avec les grands axes de la mandature régionale. Toutefois, elle regrette ne pas avoir pu rencontrer les élus du Conseil régional.

Le soutien de la politique de cohésion dans les régions ultrapériphériques (RUP) améliore considérablement la qualité de vie de leurs populations, dynamise leur compétitivité et contribue à développer leurs atouts depuis de nombreuses années. Dans le contexte de la préparation de la prochaine génération de programmes européens post-2027 et face au débat sur l'avenir de cette politique, la commission encourage la Région Réunion à défendre une politique de cohésion territorialisée et les spécificités des RUP pour exploiter pleinement son potentiel et ses savoir-faire face à des enjeux de transitions majeurs et contraints pour les RUP insulaires.

Sur le volet coopération régionale, le basculement du centre de gravité mondial vers l'Indopacifique et l'Afrique ainsi que l'émergence de nouveaux risques dans un monde toujours plus instable rend urgente une action extérieure régionale démultipliée. Le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) de juillet 2023 a pris plusieurs engagements dans le sens d'une meilleure association des outre-mer à la définition de l'action extérieure de la France dans leur environnement régional¹. Aussi, la commission salue les efforts de la collectivité dont l'insertion régionale est devenue un objectif transversal qui figure au cœur de sa stratégie, aux côtés de celui du rattrapage du niveau de développement par rapport aux autres régions européennes.

OBSERVATIONS

Répondre à l'enjeu de l'articulation des programmations européennes

En ce qui concerne la clôture de la programmation 2014-2020, la commission salue l'efficacité de l'autorité de gestion régionale qui a mobilisé plusieurs dispositions réglementaires afin d'optimiser la consommation des fonds à l'instar de l'utilisation du règlement UE n° 2024/795 du 29 février 2024 (STEP) qui a permis d'améliorer le taux de certification de ses programmes. La commission se satisfait des hypothèses de clôture s'établissant à un taux de certification de 103% pour le PO mainstream FEDER, à 110% pour son volet REACT UE et à 85% pour le programme INTERREG VI.

Sur la mise en œuvre de la programmation 2021-2027, la commission se réjouit de l'accélération du rythme de programmation avec plusieurs dossiers stratégiques en phase avec les grands axes de la mandature. Elle devrait permettre l'atteinte des cibles 2025 et éviter le dégagement d'office sur ce premier cycle de programmation.

La commission note avec satisfaction que La Réunion s'illustre à nouveau comme bon élève sur la gestion des programmes avec un taux d'erreur très bas et constant et la volonté de porter une expérimentation innovante sur les financements de la politique extérieure de l'Union européenne

¹ Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), juillet 2023 :

- Mesure 9 : définir une stratégie pour développer les échanges commerciaux des territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien
- Mesure 54 : associer les territoires ultramarins à la politique étrangère de la France, sur la base d'une stratégie concertée.

(*Neighbourhood, development and international cooperation instrument – NDICI*)². Pour autant, elle se fait le relai des inquiétudes du terrain relatives aux retards accusés sur le Programme national de Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 dont la Région Réunion est l'autorité de gestion déléguée d'un volet local et souligne la nécessité de renforcer les moyens d'exécution au sein de ses directions.

Dans le cadre de la négociation des nouveaux programmes post-2027, la commission encourage la Région à défendre une politique de cohésion territorialisée et partenariale et à renforcer son action pour le maintien des dispositions spécifiques pour les RUP au titre des politiques européennes.

Faire de la coopération régionale un catalyseur de l'insertion régionale de La Réunion dans son bassin océanique

La commission salue l'élan de revitalisation de la coopération régionale à travers l'élaboration d'une feuille de route coopération et de la nouvelle organisation bicéphale du pôle coopération internationale et régionale en une direction dédiée au déploiement de la stratégie de coopération institutionnelle et une direction dédiée à l'aspect opérationnel de la coopération avec le développement du programme INTERREG VI océan Indien.

Concernant la clôture du programme Interreg V 2014-2020, la commission prend acte du taux de consommation satisfaisant estimé à 85% en raison des effets de la crise Covid. Sur le développement du nouveau programme Interreg VI OI 21-27, la commission salue les efforts réalisés pour mettre en œuvre une véritable stratégie d'animation territorialisée visant à accompagner la montée en compétences des acteurs associatifs et élargir le programme à de nouveaux bénéficiaires (y compris les primo-demandeurs et les porteurs de projets dits de « petits formats »)

La commission salue également le volontarisme de la collectivité à se lancer dans de nouveaux défis comme la diversification des fonds au-delà du simple programme Interreg, la professionnalisation des équipes dans l'ingénierie de montage et le pilotage de projets structurants et le portage d'une expérimentation inédite sur l'articulation entre les fonds de la politique de cohésion de l'UE (FEDER-CTE – coopération territoriale européenne) et les financements de la politique extérieure de l'UE (NDICI) des pays-tiers de la zone visant à constituer un levier opérationnel au développement des projets dans les pays bénéficiaires tout en assurant une crédibilité de la Région Réunion auprès de la Commission européenne dans le développement de la coopération régionale au sein de l'océan Indien.

Au-delà de l'outil Interreg, la commission encourage la Région dans le **développement de sa stratégie de diplomatie territoriale** pour positionner son territoire comme un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du co-développement régional. Elle note la prise en compte des précédents avis du CESER qui plaide pour une plus grande intégration aux réseaux de la coopération française et européenne (ambassades de France, délégation de l'UE), un développement des relations avec les organisations régionales (Commission océan Indien (COI), l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), Union africaine (UA) ainsi qu'un renforcement de l'attractivité du territoire avec l'organisation d'événements d'envergure internationale à la Réunion. Si la relance de cette diplomatie s'avère embryonnaire avec des moyens matériels et humains limités, la commission

² Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale »

suivra avec intérêt ce déploiement et l'élaboration de cette stratégie d'influence ambitieuse portée par la collectivité.

PRÉCONISATIONS

Défendre une politique de cohésion territorialisée et partenariale

Préconisation 1 : Renforcer l'animation et l'accessibilité des fonds européens

La commission décèle un véritable enjeu de simplification tant en termes de lisibilité que d'accessibilité concernant les financements européens et leur fonctionnement. Elle préconise de poursuivre les efforts engagés par la collectivité et de mettre en place l'accompagnement humain et technique adapté pour simplifier auprès des porteurs de projets la compréhension des procédures administratives liées aux fonds européens. Par ailleurs, sur le volet communication, la commission recommande de favoriser la diffusion d'informations claires et accessibles sur les retombées positives des politiques européennes pour La Réunion afin de mieux faire connaître les avantages de l'appartenance à l'Union européenne auprès du grand public. La commission suggère de multiplier les interventions et témoignages d'acteurs ayant bénéficié des fonds européens via des canaux « grand public » et mobiliser davantage les élus locaux et des relais comme le Centre d'information Europe Direct (CIED) pour rapprocher l'Europe des citoyens.

Préconisation 2 : Sortir de la logique de « guichet » pour aller vers une « stratégie de projet » responsabilisant tous les acteurs

La commission recommande de passer d'une approche réactive à une approche proactive sur les fonds européens afin de développer la logique « projet » et poser une stratégie européenne cohérente avec les visions politiques de La Réunion³. Elle encourage la Région à dynamiser la participation des acteurs du territoire sur les programmes horizontaux de l'Union européenne qui permettront d'ouvrir de nouvelles opportunités.

Préconisation 3 : Améliorer la coordination inter-programme et la cohérence territoriale des politiques européennes à La Réunion à travers l'AGILE

L'organisation d'une concertation entre l'Etat, le Conseil régional, départemental, les conseils consultatifs ainsi que l'ensemble des acteurs des secteurs concernés revêt tout son intérêt au sein de l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne (AGILE) afin d'assurer la cohérence territoriale des politiques européennes sur l'île. La commission préconise un renforcement de cette instance de gouvernance pour lui redonner sa pleine place dans le paysage européen à La Réunion.

Préconisation 4 : Renforcer l'évaluation pour une meilleure analyse stratégique des besoins du territoire dans le cadre de la préparation de la future programmation européenne post-27

Afin de questionner l'efficacité de la politique de cohésion à La Réunion pour mieux la défendre dans un contexte de renégociation des programmes, la commission recommande d'assurer une évaluation *ex-ante, in itinere et ex-post* pour une meilleure analyse stratégique du territoire sur le long-terme⁴. En effet, le CESER se questionnait récemment sur l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment grâce aux indicateurs de compétitivité régionale⁵. Une approche évaluative en termes d'impacts permettra d'améliorer

³ CESER Réunion, Rapport La Réunion, Terre d'Europe 2050, construction, stabilisation et projection, octobre 2023, p117

⁴ CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, p 119

⁵ CESER Réunion, Avis CESER, BA-CA 2023

l'utilisation de ces fonds et les transformer en un véritable levier de développement durable pour le territoire afin de rattraper les retards de développement dont souffrent les régions ultrapériphériques.

Par ailleurs, dans la perspective de la négociation des futurs programmes de l'Union européenne, la commission préconise de favoriser l'influence réunionnaise à Bruxelles et Paris pour une meilleure intégration des besoins spécifiques de l'île. Elle insiste sur l'importance de cultiver des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne afin de renforcer le système de veille, déceler les opportunités, faciliter la compréhension des enjeux et des spécificités des RUP et influer sur les futures politiques de l'Union européenne.

Faire de la coopération régionale un catalyseur de l'insertion régionale de La Réunion dans son bassin océanique

Préconisation 5 : Développer une approche transversale pour favoriser la mobilisation de l'expertise territoriale au sein de l'institution et y développer une culture de la coopération

La commission préconise d'inscrire les enjeux de la coopération internationale dans les politiques sectorielles (notamment au sein des principaux schémas de la collectivité) et de favoriser le travail en réseau entre les directions opérationnelles et diffuser une véritable culture de la coopération.

Préconisation 6 : Consolider l'animation territoriale et l'accompagnement en matière de formation et d'ingénierie de projets

La commission souligne l'importance pour la Région de fédérer toutes les forces vives du territoire, actrice de la coopération internationale au travers d'un approche territoriale renforcée. Dans le prolongement de la dynamique impulsée par la récente contractualisation avec la CIRRMA⁶, la professionnalisation des acteurs pourrait s'appuyer sur la mise en place d'un réseau régional multi-acteurs (RRMA) pour La Réunion, véritable outil au service de l'internationalisation des territoires.

Préconisation 7 : Favoriser la synergie entre les fonds pour mieux orienter les crédits européens vers les projets de coopération régionale, dans le cadre d'une politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu)

L'expérimentation portée par la collectivité autour de l'articulation entre les fonds FEDER et NDICI permettra de donner un levier opérationnel au développement des projets dans les pays bénéficiaires tout en positionnant la Région comme un interlocuteur crédible auprès de la Commission européenne pour développer la coopération régionale au sein de l'océan Indien. Dans le contexte de négociation des programmes post-2027, la commission suggère de défendre la création d'une politique européenne de voisinage ultrapériphérique (PEVu) à destination des états voisins les plus proches des RUP à l'instar de la politique de voisinage développée dans le cadre du partenariat oriental ou de l'Union pour la Méditerranée.

Préconisation 8 : Favoriser une meilleure intégration de La Réunion dans son environnement économique en Afrique australe et orientale et en Indopacifique

⁶Crée en 2018, la CIRRMA réunit 12 réseaux régionaux établis en France hexagonale et dans les outre-mer. Elle a pour rôle d'accompagner et d'appuyer, dans une logique territoriale interrégionale les territoires qui souhaitent développer des activités de coopération internationale, en tenant compte de leurs spécificités et de l'écosystème des acteurs locaux. La CIRRMA peut ainsi mobiliser l'expertise métier de ses membres. Cela concerne tout aussi bien la diffusion d'informations, l'appui au montage et au développement de projets de coopération à travers des échanges professionnels entre pairs.

La zone sud-ouest de l'océan indien est située à la confluence des stratégies Indopacifique et Afrique de la France. La commission encourage la collectivité à affirmer son rôle en tant qu'acteur clé de la coopération régionale dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale et l'encourage à renforcer sa participation aux instances des organisations régionales (Commission de l'Océan indien-COI, Indian ocean rim association-IORA, Commission économique pour l'Afrique-CEA).

Préconisation 9 : Poser les bases de la co-construction d'une diplomatie régionale pour et avec les Outre-mer et améliorer la coordination du triptyque Europe/France/Réunion

La commission propose de créer une conférence locale de la coopération et du codéveloppement chargée d'élaborer et de coordonner la politique réunionnaise en la matière et d'améliorer la lisibilité de l'action de la coopération régionale face à la multiplicité de ses acteurs. Si la plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI) créée en 2019 est aujourd'hui une instance de coopération technique, il apparaît essentiel de l'élever à un niveau plus politique et stratégique tout en la dotant de moyens à la hauteur de ses ambitions afin d'assumer de manière partagée une véritable diplomatie des outre-mer. Au niveau opérationnel, la commission encourage la collectivité à se saisir pleinement du cadre légal qui est offert aux collectivités ultramarines et de signer avec l'Etat des programmes-cadres de coopération régionale conformément à la loi « Letchimy ».



DEUXIEME PARTIE :

**AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU
CONSEIL REGIONAL**



AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN ET SOLIDAIRE

INTRODUCTION DE L'AVIS DES COMMISSIONS QCS ET FER

En introduction de leur avis, les commissions "Qualité de Vie, Culture et Solidarité" (QCS) et "Formation, Éducation et Recherche" (FER) tiennent à remercier les services du Conseil régional pour leurs présentations des orientations budgétaires 2025.

Elles prennent note que les trois premières années de ce mandat ont été marquées par d'importantes réformes structurelles et organisationnelles, ayant permis d'aligner l'ensemble des politiques publiques avec les objectifs du programme régional. La création de la Direction Générale Adjointe "Développement Humain et Solidaire" (DGA DHS) et la réorganisation de ses directions opérationnelles, entre 2022 et 2024, ont particulièrement renforcé la synergie entre les différents champs d'action. Cette structuration renforcée facilite la mise en œuvre des politiques publiques et offre une base solide pour les actions à venir. Les commissions tiennent à remercier Madame Caroupanin, Directrice générale adjointe, pour la clarté de sa présentation concernant la stratégie régionale ainsi que pour les divers bilans réalisés à mi-mandat.

Par ailleurs, les commissions réitèrent leur demande, déjà formulée par le passé, pour une participation des élus lors des auditions, afin de garantir des échanges et des discussions sur les enjeux de fond.

OBSERVATIONS DES COMMISSIONS

Les commissions notent que l'année 2025 marque une étape clé dans la concrétisation des projets phares de la Région, notamment dans le domaine du développement humain et solidaire, qui reste un axe prioritaire.

Elles prennent acte de la poursuite des travaux et des prochaines adoptions des documents programmatiques essentiels tels que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et le SRESRI.

Les commissions notent également que l'action régionale en 2025 se concentrera sur des politiques publiques à fort impact transversal, notamment l'égalité femmes-hommes, la lutte contre le décrochage scolaire, et les aides à la mobilité des jeunes. Elles soulignent l'importance de renforcer le lien entre la culture et l'éducation afin d'encourager la créativité et l'esprit critique des jeunes.

Enfin, les commissions saluent la poursuite des investissements dans des infrastructures éducatives, culturelles et sportives, notamment la construction de trois nouveaux lycées et la modernisation d'équipements tels que les musées régionaux : Kélonia et Stella Matutina. Elles estiment que ces projets sont cruciaux pour améliorer l'attractivité du territoire et renforcer l'accès à des services essentiels au développement humain.

Avis de la commission « Formation, Education et Recherche » (FER)

OBSERVATIONS

Accompagner une politique éducative ambitieuse

La commission souligne l'engagement de la collectivité pour améliorer les conditions d'étude des lycéens et cela quel que soit la filière choisie. La continuité des dispositifs tels que les repas à 1 euro, le « Numérisak » et le « Numériklas » ainsi que la mise à disposition de protections périodiques dans les établissements, sont synonymes d'une dynamique d'égalité des chances dans la réussite éducative. De même, le dispositif « Ekipaou », démontre la poursuite de la politique éducative volontariste de la collectivité.

La commission prend acte de l'investissement de la collectivité en termes de constructions de lycées et la réalisation du lycée d'enseignements adaptés (LEA) qui viendra répondre à un réel besoin du territoire en termes de prise en charge des lycéens en situation de handicap ou rencontrant des difficultés scolaires importantes. La commission restera attentive sur l'avancement de ce projet et plus globalement sur l'ensemble des dispositifs permettant une école inclusive au sein des lycées du territoire.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants

La commission observe avec satisfaction, le maintien de l'augmentation du montant des allocations régionales de recherche (ARR) à 1500 € et le déploiement des aides pour les étudiants en mobilité notamment l'ouverture du bon « ressourcement » aux étudiants résidant à l'étranger.

La commission salue l'effort de la collectivité à prendre sa place au niveau territorial pour le développement de l'enseignement supérieur, en particulier, en œuvrant à une meilleure inclusion sociale des étudiants.

De plus, elle se félicite de l'investissement de la collectivité dans la réalisation annoncée d'un gymnase bioclimatique sur le campus du Tampon. Par ailleurs, elle souligne son souhait de voir émerger un développement des recherches en sciences humaines.

La commission souhaite s'associer aux travaux du SRESRI, c'est pourquoi elle prépare actuellement une contribution préalable à la rédaction de celui-ci.

Renforcer la qualité des formations au service des réunionnais et du développement économique

La commission prend acte de la signature du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2024 – 2027 (PRIC) entre l'État et le Conseil régional qui s'est tenue le 27 juin 2024.

Les membres saluent les efforts de la collectivité sur la rédaction du CPRDFOP afin que ce document stratégique soit rédigé en tenant compte des contrats de filière déployés au sein du SRDEII.

La commission soutient vivement la volonté du Conseil régional de développer les dispositifs d'aides à la formation afin de lutter contre les freins périphériques.

PRECONISATIONS

Accompagner une politique éducative plus juste

Préconisation 1 : Le financement du dispositif de la cantine à 1 euro pour tous

L'accès au dispositif de repas à 1 euro pour les étudiants des BTS et des classes préparatoires aux grandes écoles entraînent un coût supplémentaire, tant financier qu'humain, pour la collectivité. Ainsi, la commission souhaite que le Conseil régional prenne l'ensemble des dispositions nécessaires afin que l'État, via le CROUS qui est sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe à cette prise en charge.

Préconisation 2 : Meilleure communication sur les métiers d'avenir à La Réunion

La commission préconise l'établissement d'un calendrier d'interventions de référents en orientation professionnelle dans les lycées par la mise en place d'une convention partenariale annuelle avec le rectorat. Ces interventions compléteraient celles déjà existantes et inclueraient des ateliers, des conférences, et des rencontres avec des professionnels des secteurs d'avenir⁷.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants

Préconisation 3 : La coordination inter-institutionnelle

La commission souhaite que les échanges entre la direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante du Conseil régional, la commission vie étudiante de l'université et le CROUS, notamment en matière de logement se poursuivent afin de permettre l'effectivité du futur Système d'Information Géographique (SIG).

Préconisation 4 : L'éligibilité des aides à destination des étudiants

La commission souhaite attirer l'attention sur les conditions d'éligibilité qui doivent être revues pour certaines aides afin de soutenir le pouvoir d'achat des étudiants réunionnais. Il est nécessaire d'éviter les effets de seuils qui lèsent souvent les étudiants venant de familles de la classe moyenne.

Préconisations 5 : La lutte contre l'échec en première année de licence

La lutte contre l'échec en première année de licence est un axe à prendre en compte afin de permettre l'amélioration de la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur. La commission suggère la création d'un plan de prévention de l'échec en première année mettant en place des mesures spécifiques facilement évaluables par le biais d'indicateurs d'impacts. Ce plan pourrait alors répondre aux besoins détectés par un diagnostic (orientation au lycée, levée de freins périphériques, adaptation de la carte des formations, etc...).

Renforcer la qualité des formations au service des réunionnais et du développement économique

Préconisation 6 : La redynamisation du fonctionnement du CREFOP

La commission invite vivement le Conseil régional, en sa qualité de co-président du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), à intensifier et régulariser le fonctionnement de cette instance. Dans le contexte de l'adoption future du CPRDFOP, un

⁷ CESER Réunion, Avis rapport d'activité et comptes administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023

fonctionnement plus actif du CREFOP est essentiel afin que les fiches actions de ce document stratégique soient pleinement déployées et évaluées.

Préconisation 7 : Meilleure structuration du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

La commission réaffirme sa préconisation⁸ suggérant une meilleure structuration et une meilleure communication sur l'effectivité du SPRO. Elle rappelle son souhait de voir le Conseil régional exercée pleinement son rôle dans la coordination et l'animation du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPROTLV) afin de garantir l'accès à une information la plus complète et la plus actualisée à tous depuis l'école et tout au long de la vie professionnelle.

Par ailleurs, la commission est consciente de la nécessité d'une véritable collaboration entre les acteurs pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, elle suggère que la commission du CREFOP portant ce sujet soit relancée.

Avis de la commission « Qualité de vie, Culture et Solidarité » (QCS)

OBSERVATIONS

Sur la thématique culture et sport

La commission QCS prend acte de la volonté du Conseil régional de promouvoir l'excellence culturelle et sportive, en mettant en valeur les spécificités locales et en encourageant la co-construction avec les acteurs du territoire. Cependant, elle note avec préoccupation que, malgré les efforts annoncés pour simplifier les démarches administratives, l'accès aux financements pour les associations, particulièrement celles actives dans les quartiers défavorisés, demeure un défi.

La commission constate ainsi que le Conseil régional prévoit de soutenir 320 projets associatifs culturels en 2025, un nombre déjà atteint au 30 juin 2024, ce qui pose la question de la pertinence de ne pas revoir cette cible à la hausse. Il serait opportun d'allouer davantage de financements et de définir des critères spécifiques pour ces petites associations, souvent moins bien équipées pour répondre rapidement aux appels à projets, afin de simplifier les démarches administratives et de mieux les accompagner dans leur accès aux subventions. Aussi la simplification administrative annoncée doit être accompagnée d'un suivi rigoureux pour garantir que ces acteurs bénéficient effectivement du soutien nécessaire.

La commission salue l'engagement de la collectivité dans des projets muséographiques ambitieux, tels que la réhabilitation de la Maison Rouge, l'extension de Kélonia, et les travaux au FRAC. Ces projets visent à renforcer l'attractivité culturelle et touristique de La Réunion. La commission note que le Conseil régional ambitionne d'accueillir 398 582 visiteurs dans ses musées en 2025, générant un chiffre d'affaires muséal de 4,9 M €, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux prévisions de 2024. Il convient également de noter qu'au 30 juin 2024, le bilan s'établit à 174 764 visiteurs pour un chiffre d'affaires de près de 2 M €. La commission espère donc qu'une communication efficace sera mise en place pour atteindre l'objectif fixé en 2025, en mettant l'accent sur des informations régulières concernant les projets muséographiques, ainsi que sur des campagnes de sensibilisation et d'engagement du public à travers les réseaux sociaux. Des événements promotionnels, tels que des journées portes ouvertes et des ateliers, seront également essentiels pour attirer un public diversifié. Enfin, l'établissement de partenariats avec des acteurs locaux permettra de renforcer la visibilité et l'attractivité des musées.

⁸ CESER Réunion, [Rapport « Orientation, un chemin de vie pour l'avenir »](#), Décembre 2023

Concernant la valorisation du créole réunionnais, la commission prend acte de la mise en œuvre des actions suite à la signature de la Charte des Collectivités bilingues fin 2022. Elle observe également avec satisfaction qu'une des anciennes préconisations émises⁹ par la commission a été partiellement suivie, à savoir le souhait de se doter d'un institut des langues régionales. Aussi, il serait judicieux d'inclure dès le départ l'ensemble des parties prenantes pour créer une concertation sur les enjeux de l'institut. En effet, au-delà de l'étude sur la forme juridique prévue en 2025, il est essentiel d'avoir un phasage détaillé et de mobiliser les acteurs dès le départ afin de sensibiliser au maximum le territoire et de communiquer efficacement sur l'institut. Cela garantira une meilleure appropriation des initiatives et un soutien accru pour la valorisation du créole réunionnais dans l'ensemble du territoire. La commission note également que le recrutement d'un chargé de mission pour la Lang et Kultur, annoncé l'année dernière, ne semble pas avoir été réalisé. Ce recrutement serait un signal fort de la volonté de faire avancer ce dossier et permettrait d'organiser les consultations des parties prenantes dans de bonnes conditions.

Elle réitère également sa recommandation pour que cet institut prenne le statut d'office public (Etablissement Public de Coopération Culturelle – EPCC), qu'il soit clairement inscrit dans les priorités budgétaires de la collectivité et qu'un financement soit alloué dès le prochain exercice pour son lancement.

Enfin, sur le volet sportif, la commission prend acte de la volonté régionale de renforcer la visibilité des sportifs de haut niveau et de positionner La Réunion comme un acteur clé dans la zone océan Indien. Elle observe que la collectivité régionale ambitionne d'accompagner 15 jeunes talents en 2025, tout en visant la conquête de 7 médailles internationales. Si l'objectif de faire de La Réunion une terre d'accueil et d'émergence des meilleurs athlètes est à saluer, il est tout aussi crucial de ne pas négliger le volet "sport - santé bien-être". Il serait pertinent de davantage mobiliser les acteurs sur ce sujet, afin de promouvoir une approche holistique du sport qui intègre les bienfaits sur la santé et le bien-être des citoyens, tout en encourageant la pratique sportive pour tous, à tous les niveaux.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

La commission QCS prend acte de la volonté de la collectivité de lutter contre les inégalités sociales et de renforcer les actions dans les territoires fragiles, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres (QPI) ainsi que dans les Hauts et l'Est de l'île. Elle salue l'ambition d'accompagner 6 000 bénéficiaires en 2025, tout en soulignant qu'il sera crucial de veiller à la complexité administrative pour atteindre cet objectif ciblé. Il sera donc nécessaire d'accentuer la communication de proximité dans les différents territoires, par exemple en utilisant les maisons de quartier, afin de toucher efficacement le public visé et de maximiser l'impact des actions menées.

La commission salue également les actions mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes, telles que l'ouverture des nouvelles Maisons des Femmes et le déploiement des boutons d'alerte "Mon Shérif" aux autres acteurs médico-sociaux. Cependant, elle recommande une amélioration de la coordination entre les différents acteurs, notamment les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les associations et les services de l'État, afin d'optimiser l'impact de ces initiatives. De plus, la commission souligne qu'il est essentiel que l'ensemble des dispositifs soient cohérents et coexistent harmonieusement. Par exemple, il est crucial d'assurer l'accessibilité du bouton d'alerte "Mon Shérif" pour les acteurs de proximité en lien avec les Maisons des Femmes, afin de créer un réseau de soutien efficace et intégré pour les victimes de violences.

La commission prend acte que la précarité alimentaire demeure un enjeu important pour la collectivité, avec un objectif de soutenir 20 000 bénéficiaires par l'aide alimentaire en 2025. Elle salue les réflexions en cours pour renforcer les collaborations avec les producteurs locaux et lutter contre

⁹ CESER Réunion, Avis du CESER sur le rapport d'activité et comptes administratifs de la Région Réunion 2023 – Juin 2024

le gaspillage alimentaire, initiatives essentielles pour renforcer la sécurité alimentaire. La commission apprécie l'initiative de la collectivité régionale visant à faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les populations les plus vulnérables et à mettre en place des actions de sensibilisation à une alimentation saine, notamment dans les QPV. La commission soutient pleinement cette démarche et espère que ces actions seront rapidement mises en œuvre après l'étude des différentes possibilités.

La commission salue l'engagement du Conseil régional à renforcer le tissu associatif, acteur clé de la cohésion sociale à La Réunion. Elle apprécie particulièrement les initiatives prévues pour 2025, telles que le dispositif GUID'ASSO et la création d'une plateforme en ligne facilitant l'accès aux dispositifs régionaux et aux partenariats avec des entreprises locales. La commission soutient cette démarche visant à structurer durablement le secteur associatif, notamment dans les territoires fragiles, et espère que ces actions contribueront à renforcer la pérennité financière et organisationnelle des associations. Toutefois, l'enjeu majeur sera de coordonner efficacement les différents acteurs du territoire ainsi que les têtes de réseaux associatives, pour garantir une communication optimale sur la plateforme en ligne et ainsi maximiser son utilité et son accessibilité pour l'ensemble des associations.

La commission s'inquiète quant à l'incertitude entourant la poursuite du dispositif de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € en 2025. La commission souligne l'importance d'obtenir une visibilité claire sur l'avenir de ce dispositif, notamment en ce qui concerne les contributeurs qui ont été sollicités ou qui seront mobilisés pour garantir la stabilité du prix de la bouteille de gaz au-delà de 2024.

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique culture et sport

Préconisation 1 : Renforcer la communication auprès des acteurs de terrain et l'accompagnement sur les appels à projets culturels

La commission QCS recommande de renforcer la communication et l'accompagnement des acteurs de terrain concernant les appels à projets culturels, en tenant compte des spécificités des petites structures associatives et des réseaux existants sur le territoire :

- Mobiliser davantage les acteurs relais et les "têtes de réseaux"¹⁰, notamment au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion des informations auprès des petites associations. Ces relais peuvent contribuer à toucher un plus large éventail d'acteurs culturels, y compris dans les quartiers défavorisés et les territoires fragiles.
- Les appels à projets doivent clairement spécifier les champs d'intervention en mettant l'accent sur le financement des projets à envergure régionale, tout en définissant des critères d'accès adaptés aux petites associations. Une attention particulière doit être portée à la simplification des démarches administratives pour ces petites structures, souvent moins "armées" pour répondre aux procédures d'accessibilités au financement.
- La commission encourage également une révision à la hausse des objectifs de projets soutenus, au regard des cibles déjà atteintes au 30 juin 2024.

¹⁰ Le livret du Mouvement Associatif, [Mieux comprendre l'action des têtes de réseau associatives](#)

Préconisation 2 : Développer une approche transversale pour la promotion du créole réunionnais avec la mise en place de « Linstitu la Lang Kréol »

La commission préconise qu'une démarche de concertation soit mise en place pour aboutir à la création de « Linstitu la Lang Kréol ». Cette approche permettrait d'assurer une représentativité de toutes les parties prenantes :

- La mise en place de cet institut doit être le résultat d'une démarche participative incluant les acteurs locaux, les associations linguistiques, les institutions éducatives et les citoyens. Il est essentiel d'organiser des consultations publiques et des ateliers collaboratifs, afin de garantir une approche inclusive, qui reflète les attentes et besoins des différents groupes concernés par la préservation et la promotion du créole réunionnais.
- La commission insiste sur l'importance d'identifier clairement les ressources financières et humaines nécessaires à la création et au fonctionnement de l'institut. L'étude sur la forme juridique pourrait s'accompagner d'une étude approfondie sur les besoins en termes de personnels, de formation, et de moyens matériels.
- Pour assurer des financements pérennes, la commission réitère sa recommandation de doter l'institut des langues régionales d'un statut d'Office Public (EPCC¹¹ : Établissements publics de coopération culturelle). Ce statut permettrait de garantir un soutien financier continu, non seulement de la part de l'État, mais aussi des fonds européens, assurant ainsi la viabilité de l'institut sur le long terme.

Préconisation 3 : Créer une commission « sport, santé, bien-être » au sein de la CTAP élargie

La commission QCS renouvelle sa préconisation¹² visant à créer une commission « Sport, Santé, Bien-être » au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) élargie. Cette initiative a pour objectif de dynamiser la stratégie régionale en matière de sport, en intégrant un volet crucial consacré à la santé et au bien-être. La commission recommande de mobiliser davantage les acteurs concernés pour promouvoir une approche holistique du sport, qui inclut les bienfaits sur la santé des citoyens et encourage la pratique sportive pour tous, à tous les niveaux.

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

Préconisation 4 : Aller vers une stratégie régionale de l'Éducation Populaire à La Réunion

La commission QCS préconise que la collectivité régionale se dote d'un Plan Régional d'Éducation Populaire de La Réunion (PREP 974). Ce plan devra clairement identifier l'ensemble des politiques publiques déjà financées qui contribuent à l'émancipation de la population.

La commission encourage le Conseil régional à renforcer cette dynamique par une gouvernance partagée, incluant des groupes de travail multipartites avec des représentants des collectivités locales, des associations et des bénéficiaires. L'adoption du PREP 974 pourrait s'inscrire dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique élargie, garantissant ainsi un engagement collectif des acteurs concernés et renforçant la légitimité et l'impact du plan. Le CESER, dans sa contribution de 2023 sur l'éducation populaire à La Réunion, avait formulé neuf préconisations¹³, que le Conseil régional est invité à considérer pour enrichir et orienter le PREP 974.

¹¹ Article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales

¹² CESER Réunion, [Rapport Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée](#), 2023

¹³ CESER Réunion, [L'éducation populaire à La Réunion, une exigence pour le re-faire société au XXIe siècle](#), 2023

Préconisation 5 : Dynamiser le tissu associatif par une coordination renforcée de son écosystème

La commission préconise de dynamiser le tissu associatif par une coordination renforcée de son écosystème, à travers des temps d'échanges réguliers réunissant acteurs associatifs et têtes de réseau.

Cette approche collaborative permettra de créer des synergies, de partager des bonnes pratiques et d'identifier des opportunités de développement sur le territoire.

En facilitant des échanges réguliers, l'objectif est de garantir que les ressources et la plateforme en ligne, prévue pour 2025, soient pleinement exploitées par toutes les associations. Cela contribuera également à améliorer leur visibilité et à renforcer leur impact sur le terrain.

Préconisation 6 : Cordonner les différents acteurs autour des dispositifs de lutte contre la violence faite aux femmes

La commission recommande de renforcer la coordination entre les divers acteurs engagés dans la lutte contre la violence faite aux femmes, en mettant en place un cadre de collaboration structuré et efficace. Cette initiative doit inclure des représentants des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des associations spécialisées, des services de l'État et d'autres acteurs clés du secteur médico-social. Cela permettra également d'assurer une meilleure visibilité et accessibilité des dispositifs existants, tels que les Maisons des Femmes et les outils d'alerte comme "Mon Shérif". Une telle coordination est essentielle pour garantir que les victimes de violence aient accès à un réseau de soutien intégré et réactif, capable de répondre à leurs besoins spécifiques.



AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Avis de la commission « Economie, Emploi et Innovation » (EEI)

INTRODUCTION

La commission « Economie, Emploi et Innovation » du CESER de La Réunion remercie la mobilisation des équipes de la Direction Générale Adjointe de l'Economie et de l'Innovation (DGAEI) pour la qualité de leur présentation des orientations budgétaires 2025.

Elle félicite le Conseil régional dans l'avancement des signatures des contrats de filière « Énergies Renouvelables » et « Economie Bleue » en 2024 ainsi que celui concernant le « Numérique » qui devrait intervenir dans les mois à venir.

La commission note la progression des travaux relatifs à l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) associant plusieurs directions internes du Conseil régional. En amont de la finalisation du document, le CESER proposera une contribution sur la maximisation des retombées socio-économiques du SPASER pour les entreprises et le territoire fin 2024.

OBSERVATIONS

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

L'accompagnement des opérateurs économiques tels que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) se poursuit en 2025. Néanmoins, peu d'informations sont communiquées sur les actions de ces opérateurs, contrairement aux orientations budgétaires 2023 préconisant la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances.

Par ailleurs, les objectifs d'accompagnement d'entreprises en création (< à trois ans d'existence) et en développement (> à trois ans d'existence) fixés pour 2025 sont inférieurs à ceux de 2024.

La commission salue la mise en place de dispositifs d'accompagnements collectifs dédiés aux TPE puisque ces structures, par leur petite taille et moyens moins importants, peuvent connaître des difficultés à se développer. Elles représentent la grande majorité du tissu économique du territoire. De surcroit, le taux de défaillance des entreprises a progressé de +58.3% en 2023 par rapport à l'année 2022¹⁴ tandis qu'est constatée une diminution du chiffre d'affaires des entreprises, tous secteurs d'activités confondus.

Les évènements climatiques de 2022 et 2023 tels que le cyclone BELAL ont nécessité de libérer des financements exceptionnels pour apporter un soutien particulier aux entreprises impactées. Par anticipation, le Conseil régional souhaite donc inscrire au prochain budget une ligne d'intervention pour faire face à ces situations d'urgence.

Concernant le nouveau Fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises réunionnaises « FAIRE », la commission salue le lancement des deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) mais s'interroge sur l'infructuosité de l'AMI sur l'instrument d'équité.

La commission note que les études relatives au « Fonds Stratégique Régional » seront bien finalisées afin d'aboutir à la création de celui-ci en 2025. Une communication et des outils simplifiés devront être mis en place pour pouvoir toucher un grand nombre de PME réunionnaises.

¹⁴ IEDOM et IEOM, [Les défaillances des entreprises ultramarines](#), Mars 2024

Au sujet de l'octroi de mer, une approche pédagogique de la thématique semble essentielle pour mobiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques et communiquer davantage, y compris en direction du grand public, dans un souci de transparence. Aussi, la volonté de proposer des ateliers dédiés aux entreprises, via le point d'information sur l'octroi de mer, est à souligner. Par ailleurs, la commission salue de volonté de travailler de concert avec les douanes sur cette question.

Enfin, l'élaboration d'un schéma d'aménagement économique régional permet d'apporter une vision plus claire des besoins et du foncier disponible dans les micro-régions. Cependant, la commission se questionne sur la possibilité de mener à bien les orientations qui en découlent, la compétence d'aménagement économique étant l'adage des EPCI.

Sur la thématique de l'innovation et de l'accompagnement des secteurs d'avenir

La commission relève l'attention particulière portée sur la recherche de cohérence de l'action régionale en liant la politique de recherche et innovation avec les feuilles de route de la S5, les filières du SRDEII et la feuille de route de la coopération régionale. Cette coordination serait à étendre au nouveau SRESRI prévu en 2025. La commission note l'adhésion future au Réseau de Recherche et d'Innovation des Régions Européennes (ERRIN) et s'interroge sur les objectifs et le plan d'action qui sont envisagés dans le cadre de cette adhésion.

Sur la thématique de la relance du tourisme

La commission prend note de la volonté de reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) dans l'attente de la finalisation du Comité Réunionnais du Tourisme rassemblant l'IRT et la FRT. Une réactualisation de ce schéma serait à prévoir en 2026 pour prendre en compte les nouveaux enjeux du secteur.

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT), un nouveau système d'information touristique sera déployé en 2025. Cet outil ne doit pas être simplement réfléchi comme un moyen technique mais comme une véritable opportunité de mesurer les objectifs et indicateurs du secteur pour plus de partage autour du portail régional d'open data.

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

La commission félicite l'organisation des « Etats généraux de la canne » prévue en 2025 au regard des baisses des rendements et à la future intégration de cette compétence et de l'autorité de gestion du FEADER au 1er janvier 2028.

Sur la thématique de l'économie sociale et solidaire

L'ESS constitue l'un des six axes prioritaires du SRDEII. La création d'un « Hub de l'ESS », comme vitrine pour les structures de l'ESS, matérialise cette priorisation mais une vigilance nécessite d'être portée afin de ne pas créer de la redondance avec les missions de la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de La Réunion (CRESS) qui informe et accompagne les entreprises de l'ESS.

Sur la thématique du numérique

La commission relève la volonté de développer l'observatoire du numérique. Aujourd'hui, cet observatoire, relayé sur le portail régional d'open data, propose une étude de 2023 sur la digitalisation des particuliers et des ménages. Celui-ci pourrait être étayé par un annuaire des entreprises du secteur mais également disposer d'un volet sur les emplois et la formation de ce secteur.

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Associer le CESER à la concertation sur les contrats de filière émergentes à venir tels que les « Industries de l'image », « Aéronautique et drones » et « CARE » ainsi que les comités thématiques « ESS », « foncier et immobilier d'entreprises », « financement d'entreprises » et « égalité Femme/Homme »

Représentant la société civile organisée, les membres du CESER offrent un éclairage sur les besoins et attentes des organisations locales. Leur contribution garantit que les stratégies de filière répondent de manière adéquate aux préoccupations des entreprises et des citoyens de La Réunion, favorisant ainsi l'acceptabilité des politiques publiques.

Préconisation 2 : Institutionnaliser un espace de gouvernance économique

Afin de garantir que les décisions économiques soient partagées et de faire fructifier l'intelligence économique territoriale, la commission préconise de réunir les acteurs de l'économie réunionnaise de manière annuelle autour des grands enjeux de la Nouvelle Economie.

Préconisation 3 : Consolider un outil de mesure et de suivi d'impact des investissements sur la création d'emplois

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, l'importance de la mesure d'impact et de l'évaluation des politiques publiques prend toute sa place dans l'action publique. La mesure des objectifs permet d'orienter les décisions d'investissement sur les projets à fort potentiel pour l'action économique et la création d'emplois. Par ailleurs, il favorise la transparence sur l'utilisation des fonds publics et ainsi, participe à accroître la confiance des administrés.

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Préconisation 4 : Accompagner les entreprises dans la prévention d'événements climatiques par un Fonds de soutien dédié

Les catastrophes climatiques nécessitent des décisions rapides. En parallèle, de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques prévues dans les articles L.1613-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais aussi des aides prévues par les assurances souscrites par les entreprises qui sont des aides de relance après l'urgence.

Le Conseil régional pourrait, en appui à des programmes européens FEDER, FSE, se doter d'un fonds de soutien pour accompagner les entreprises dans la prévention de l'urgence climatique.

Cette démarche d'anticipation, combinée à la mutualisation d'aides économiques assurent une efficience dans la gestion des ressources financières en optimisant la coordination des actions et concourrait à une résilience globale de l'économie renforcée.

Préconisation 5 : Centraliser sur un espace dédié l'ensemble des aides mobilisables pour les entreprises lors d'événements climatiques

Le site lanouvelleconomie.re et le guide pratique des aides économiques pourraient ajouter à leurs répertoires des aides aux entreprises, une rubrique dédiée au recensement et à la communication des différentes aides disponibles pour faire face à ces situations d'urgence et organiser la redirection vers le montage de dossier auprès du financeur.

Préconisation 6 : Renforcer les missions du point d'information sur l'octroi de mer afin d'améliorer la communication, la pédagogie et l'accompagnement des entreprises autour de la thématique

Au-delà des ateliers à destination des entreprises sur l'octroi de mer, d'autres actions de communication et d'information pourraient être envisagées afin de faire connaître et faire vivre le point d'information sur l'octroi de mer. Une collaboration avec d'autres collectivités territoriales pourrait être envisagée afin de donner plus d'ampleur aux actions portées. De plus, un mini-site web accessible depuis le site vitrine de la Région Réunion pourrait être envisagé pour relayer les supports de communication et un agenda des principaux événements afférents au sujet.

Préconisation 7 : Améliorer la diversification et le développement économique des entreprises locales à l'occasion de la révision des tarifs de l'octroi de mer

Conformément aux attendus de la Commission européenne, un rapport d'évaluation à mi-parcours sur les différentiels doit être remis à l'Etat par le Conseil régional, avant fin juin 2025, pour préparer l'évaluation finale de 2027 qui décidera de la reconduction ou non du dispositif actuel d'octroi de mer. Les travaux de révision du tarif seraient l'occasion d'accompagner le développement de nouveaux secteurs tels qu'identifiés dans le SRDEII et adaptés dans les contrats de filière. Ces activités émergentes contribueraient à la croissance des entreprises locales, à la création d'emplois sur le territoire mais aussi à une prise en compte graduelle des enjeux de développement durable.

Sur la thématique de l'innovation et de l'accompagnement des secteurs d'avenir

Préconisation 8 : Structurer le réseau régional de participation dans les programmes européens de recherche et d'innovation

En marge de l'élaboration du SRESRI et de l'adhésion de la collectivité au réseau de Recherche et d'Innovation des Régions Européennes, le Conseil régional pourrait structurer un réseau régional de participation aux programmes européens de recherche et d'innovation à l'instar de la Région Bretagne avec son réseau Noé ou de la Région Normandie avec le réseau Tenor.

Préconisation 9 : Définir la stratégie de valorisation de la filière cosmétique comme filière émergente

La Réunion dispose d'un potentiel de développement pour la filière cosmétique tant sur l'aspect Recherche et développement (R&D) grâce à l'utilisation des ressources issues de la biodiversité terrestre et marines innovantes, que sur le positionnement premium avec des produits et compositions uniques et novateurs. Une stratégie d'accompagnement de la filière allant du recensement des entreprises à la définition du plan d'action mériterait d'être mise en œuvre pour faciliter la compétitivité et l'attractivité de cette filière à fort potentiel sur le territoire.

Sur la thématique de la relance du tourisme

Préconisation 10 : Accroître l'attractivité des métiers du tourisme pour accompagner le développement du secteur

Le secteur du tourisme souffre d'une pénurie de main d'œuvre. Selon une étude Alliance France Tourisme de 2023, les jeunes français pointent les aspects négatifs des métiers du secteur comme mal rémunérés, difficiles et nécessitant trop de sacrifices personnels. Nonobstant, la formation dans cette filière bénéficie d'une bonne image puisque quasiment 50% des jeunes de 18 à 35 ans la qualifient d'intéressante¹⁵.

¹⁵ Alliance France Tourisme, [Attractivité des métiers et formations du secteur du tourisme pour la jeunesse](#), Mai 2023

Le nouvel organe unique de gestion du tourisme a vocation à intégrer à ses axes de travail la mise en place d'une stratégie de l'emploi touristique : GPEC, offre de formations, parcours d'évolution de carrière, gestion de la saisonnalité, innovation dans l'offre touristique. Ces axes s'accompagneraient de formation pour encourager la montée en compétences de l'ensemble des acteurs.

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Préconisation 11 : Conduire une étude de mutation socio-économique sur l'agriculture

Afin de préparer au mieux l'intégration de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, la commission préconise de conduire une étude de mutation socio-économique. Dans son rapport de 2021 sur les « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales »¹⁶, le CESER rappelle le besoin d'adopter une démarche d'anticipation pour observer mais également se doter d'outils de pilotage. En parallèle, Jean-Louis AUBERT avait souligné dans son rapport auprès du Premier ministre¹⁷ que les mutations économiques sont porteuses de menaces et d'opportunités tant au niveau des personnes, des entreprises que du territoire.

¹⁶ CESER Réunion, Rapport « [Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales](#) », Octobre 2021

¹⁷ Jean-Louis AUBERT, Rapport « Mutations socio-économiques et territoires : les ressources de l'anticipation », Septembre 2014



AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Avis de la commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional »

INTRODUCTION

La commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional » remercie les Directions Générales Adjointes « Développement Durable » et « Routes et Déplacements » pour leurs éclairages relatifs aux orientations budgétaires (OB) 2025 du Conseil régional. Ces auditions ont permis de mieux appréhender les trajectoires prévues, bien qu'une limite persiste compte tenu de l'absence d'élus qui demeurent les plus à même d'argumenter les politiques entreprises.

En dépit des coupes budgétaires apparues au plan national sur le volet de la transition écologique, les manifestations toujours plus amplifiées du changement climatique impliquent de garder un cap ambitieux au plan local sur les efforts budgétaires relatifs à l'axe 3 de la mandature « Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale ». La Réunion est en effet confrontée à 7 risques naturels sur 8 et ne peut dès lors négliger ce volet qui représente, au-delà d'une considération environnementale propre, une nécessité économique et sociétale.

Dans cette optique, l'année 4 de la mandature est amenée à déployer les orientations prises et à les décliner sous le prisme d'une vision pluriannuelle, présentée dans la PPI / PPF. La commission estime que ces orientations s'articulent dans la continuité du budget 2024 et restera attentive à leur traduction au sein du prochain budget primitif 2025.

OBSERVATIONS

Sur la thématique Logement

La commission observe les perspectives d'intervention toujours limitées sur le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) et se félicite de voir la collectivité entamer des démarches de révision dans la mise en œuvre du dispositif. Elle note l'apparition d'un dispositif de financement complémentaire prôné lors de ses différents avis¹⁸. Au-delà de la maîtrise foncière elle-même, elle rappelle l'enjeu crucial qui résulte de l'aménagement des terrains¹⁹.

La commission note par ailleurs la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) en lien avec le Territoire de l'Ouest (TO) dans une optique de régulation du prix du foncier.

Elle prend acte du renouvellement de la contribution de financement à l'ADIL qui doit notamment permettre de renforcer pleinement la lutte contre la vacance du logement dans le parc privé.

La commission salue enfin l'accélération de la rénovation des logements et bâtiments publics à travers la mise en œuvre des projets agréés et le renouvellement d'AMI efficaces relatifs aux chauffe-eau solaires collectifs et étendus à la rénovation thermique. Parallèlement aux besoins en construction, la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite des travaux de remise à niveau.

¹⁸ [CESER Réunion - Avis sur les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif 2024 - Octobre et décembre 2023](#)

¹⁹ [CESER Réunion – Rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050 : un projet de société » - Octobre 2023 - Préconisation 8 - Accroître le financement et le champ d'intervention du FRAFU](#)

Sur la thématique Infrastructures modernes et réseau routier

La commission observe les études en cours sur la NRL et l'entrée en phase travaux du deuxième tronçon à travers les travaux anticipés sur l'échangeur et le raccordement à La Possession.

Elle prend acte de la poursuite de la politique de grands travaux sur le réseau routier. La commission insiste sur la priorité à donner au développement de solutions alternatives pour juguler l'augmentation mécanique des flux amenée à en résulter. Seule une politique particulièrement volontariste en matière de transport en commun peut désormais représenter une solution durable et soutenable.

Enfin, elle note les avancées amenées à déboucher sur un tracé du projet de Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), projet partagé par les Etats Généraux des Mobilités (EGM), qui doit dès à présent faire l'objet d'une synergie entre l'ensemble des AOM, à l'instar de la signature des différents Contrats opérationnels de Mobilités avec les différents EPCI. Elle invite à ce titre à sécuriser certains engagements, notamment vis-à-vis du projet Baobab porté par la CINOR.

Sur la thématique Mobilité durable

La commission observe les réflexions relatives au Plan Vélo Régional qui inciterait chaque commune et EPCI à participer à 4 ou 5 km d'aménagements cyclables. Cette initiative ambitieuse, à condition d'être partagée, avait déjà été mentionnée l'an dernier et mérite d'être mise en œuvre dès à présent.

Elle salue l'augmentation prévue de la fréquence des liaisons cars jaunes sur les lignes structurantes et les secteurs les plus saturés.

Elle note par ailleurs les expérimentations relatives aux parcs à vélo dans les gares Car jaunes. Elle estime de telles infrastructures indispensables à une intermodalité structurée, qui constituerait un levier et une transition vers une alternative crédible au tout automobile.

La commission se félicite de la volonté affichée, dans la continuité des EGM, d'associer étroitement à la définition d'un plan de déplacement global les démocraties représentatives et participatives, aux coté des démocraties électives, dans un souci de démocratie locale permanente.

Sur la thématique Aménagement

La commission observe la recherche de convergence avec l'élaboration de la feuille de route des EGM et les études et démarches relatives au changement climatique à l'échelle de l'île. Dans cette perspective, le CESER apportera sa contribution à travers un rapport relatif aux risques et à la résilience du territoire.

Elle prend acte de l'installation de la conférence régionale de gouvernance de la politique de zéro artificialisation des sols. Plus globalement, la commission estime que l'intention de co-construction relative à la révision du SAR devrait se traduire par une association plus étroite avec les conseils consultatifs.

Enfin, la commission se félicite de la mise en place à venir d'une gouvernance de l'aménagement comme préconisé²⁰, dans l'optique de porter une politique plus transversale (logement, foncier, aménagement, etc.), qui intégrerait au sein de groupes de travail opérationnels les acteurs

²⁰ [CESER Réunion – Rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050 : un projet de société » - Octobre 2023 – Préconisation 2 - Mettre en place une instance transversale chargée de décliner une politique opérationnelle en matière d'habitat et d'élaborer un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement](#)

économiques, associatifs et les citoyens, de sorte à réunir la représentation de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage.

Sur la thématique Stratégie des Hauts

L'installation à venir du Comité Stratégique des Hauts (COSH), accompagné d'un observatoire amené à fournir des analyses détaillées sur ces territoires contrastés en termes d'emploi, de pauvreté et d'habitat, en lien les autres observatoires de l'AGORAH. Cette nouvelle gouvernance doit permettre l'élaboration d'une stratégie de territoires ruraux des Hauts, définissant un projet de territoire prospectif à l'horizon de 20 à 30 ans, à travers une coopération marquée qui garde à l'esprit la nécessité d'associer le citoyen et les enjeux d'évaluation des politiques publiques.

Sur la thématique Biodiversité

La commission note que l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) sera amenée à décliner la stratégie nationale de la biodiversité à l'échelle locale. Compte tenu du fait que cette dernière n'intègre pas de mesures de protection spécifique pour l'Outre-mer, des actions et objectifs propres au territoire devront en effet être partagés par l'ensemble des acteurs, au-delà des seuls experts.

Sur la thématique Energie

La commission prend acte de la révision à venir de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour la période 2024-2033, qui fera office de volet énergie pour le SAR révisé, afin de favoriser une expansion cohérente.

Elle note le maintien du cap vers l'autonomie énergétique, les travaux et les orientations nouvelles pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables locales et réaffirme néanmoins ses réserves quant à la réalisation d'un tel objectif, qui dépend, en grande partie, de la nécessité d'adhésion d'acteurs multiples. À ce titre, la commission avait déjà exprimé ses réserves sur une éventuelle remise en cause de la souveraineté du modèle économique réunionnais, compte tenu de rachat d'Albioma, producteur d'énergies renouvelables à partir de la biomasse et premier fournisseur d'électricité sur l'île, susceptible de remettre en cause les engagements pris pour l'avenir²¹.

La commission salue par ailleurs l'adoption d'une convention cadre de la gouvernance visant à intégrer plus fortement les acteurs non institutionnels et le suivi des objectifs de la PPE par filière qui en découle. Une approche globale, impliquant tous les acteurs est en effet nécessaire via une gouvernance renouvelée, afin de coordonner efficacement la transition vers les énergies renouvelables.

La commission note par ailleurs la baisse du nombre d'installations subventionnées sur le dispositif photovoltaïque compte tenu de la participation de l'État à travers la mise en place d'une prime à l'investissement. Cette réduction interroge quant à l'ambition recherchée par le Conseil régional de tendre vers l'autonomie énergétique avec le déploiement du plan solaire régional pour tous. Cette décision apparaît de nature à diminuer les capacités d'accompagnement au développement des énergies renouvelables sur l'île.

²¹ [CESER Réunion – Avis sur le Rapport d'activité et le compte administratif du Conseil régional 2021 – Juin 2022](#)

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Développer le recours au bail réel solidaire

Dans l'optique de maîtriser l'impact économique du foncier, la commission préconise d'évaluer l'opportunité de développer le recours au Bail Réel Solidaire (BRS) au sein des différents EPCI et de l'expérimenter le cas échéant²².

Préconisation 2 : Fixer des objectifs plus ambitieux en matière de covoiturage

Sur le covoiturage, au regard des indicateurs de réalisation à la mi-année et de l'engouement vérifié, la commission préconise de fixer des objectifs de réalisation plus ambitieux.

Préconisation 3 : Développer un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique

La commission préconise d'instituer un dispositif d'aide financière pour inciter les administrés à acquérir un vélo à assistance électrique (conditionné en fonction de critères de revenus, domiciliation, etc²³).

Préconisation 4 : Adopter un règlement de télétravail plus ambitieux et expérimenter la semaine à quatre jours

Au travers d'un dialogue avec les représentants des salariés, la commission préconise d'adopter un règlement de télétravail interne plus flexible et d'activer en parallèle des expérimentations sur la semaine à quatre jours²⁴, de sorte à faire figure d'exemple vis-à-vis des actions menées avec le monde économique pour développer des initiatives pouvant contribuer à réduire la charge du trafic sur le réseau routier.

Préconisation 5 : Réaliser une évaluation socio-économique de sorte à légitimer un plan de déplacement global ambitieux

La commission préconise que la feuille de route issue des EGM fixe les priorités en tenant compte de la soutenabilité budgétaire, mais, au regard du coma circulatoire actuel, que cette soutenabilité soit mise en perspective de façon large, en tenant compte des retombées économiques, sociales et environnementales. La réalisation d'une Évaluation Socio-Economique (ESE) permettrait à ce titre de mettre en balance les investissements financiers avec une monétisation des bénéfices à paraître sur chaque dimension d'un projet, en utilisant des valeurs tutélaires, soit un prix fictif permettant de valoriser les effets non marchands (exemple sur les mobilités : gains de temps, réduction des gaz à effets de serre, amélioration de la santé, etc.). Elle appelle à veiller à ce que la feuille de route retranscrive les grandes orientations des conclusions présentées.

²² CESER Réunion – Rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050 : un projet de société » - Octobre 2023 - Préconisation 9 - Adopter une stratégie foncière propice à une planification de l'aménagement

²³ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Décembre 2023 – Page 32

²⁴ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Décembre 2023 – Préconisation n°7 - Développer les expérimentations sur des leviers tels que le télétravail, la semaine à quatre jours, les amplitudes horaires, de sorte d'une part à mieux répartir les déplacements, mais aussi à en consommer moins.

Préconisation 6 : Envisager un portage du RRTG par la Société des Grands Projets

Tel que l'a souligné la commission FEV dans son avis, la commission préconise d'envisager dès à présent un portage du projet de RRTG par la Société des Grands Projets, sur la base des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) labellisés en Hexagone.

Préconisation 7 : Associer étroitement l'ingénierie locale à la révision du SAR

Au regard de la passation d'un nouveau marché d'AMO en charge de la révision du SAR suite à la résiliation avec le groupement titulaire du marché initial, la commission préconise que la révision du SAR intègre, aux côtés du nouvel AMO choisi, les forces vives du territoire. Une étroite coopération doit à ce titre être menée avec les organismes d'ingénierie locaux possédant un fort degré d'expertise, aux premiers rangs desquels l'AGORAH, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le Conseil de l'ordre des architectes, les bureaux d'études locaux, mais aussi les aménageurs, bailleurs, etc., afin de répondre aux enjeux locaux qui se veulent spécifiques et qui nécessitent à ce titre de posséder une connaissance fine du contexte réunionnais.

Préconisation 8 : Mobiliser les structures de coopération existantes afin de faciliter la mise en œuvre du PRPGD

Suite aux polémiques récentes sur la thématique (recours en annulation partielle du PRPGD, tensions sur le choix du futur centre d'enfouissement), la commission préconise de mobiliser les structures de coopération existantes afin de faciliter la mise en œuvre du plan et de partager une logique d'intérêt général, d'une part en faisant de la CCES la véritable instance de coordination, d'animation et de pilotage de la politique des déchets sur le territoire réunionnais et d'autre part en réunissant la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) autour d'une commission « Déchets » pour régler les considérations relevant des différentes structures publiques sur cette thématique.

Préconisation 9 : Envisager la mise en place d'un fonds d'investissement souverain en matière énergétique

La mise en place d'un fonds d'investissement souverain, destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en prise de participation dans les différents projets locaux.



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



ceser@cr-reunion.fr



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à "L'actualité du CESER",
la lettre d'information mensuelle
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

